

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
EN MATIÈRE D'INTÉGRATION SCOLAIRE
ET D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE**

**GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS
À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES
2009-2010**

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE
DIRECTION DES SERVICES AUX COMMUNAUTÉS CULTURELLES
JUN 2009**

Table des matières

Conditions générales	2
Volet 1. Valorisation du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture.....	2
Volet 4 Partenariat école-famille-communauté	2
<i>PRÉSENTATION.....</i>	<i>3</i>
<i>CONDITIONS GÉNÉRALES POUR L'ENSEMBLE DES VOLETS.....</i>	<i>4</i>
<i>ÉCHÉANCIER.....</i>	<i>5</i>
<i>VOLET 1 : VALORISATION DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DE LA VIE PUBLIQUE ET VÉHICULE DE CULTURE</i>	<i>6</i>
Volet 1.1 : Activités de communication et d'échange entre élèves francophones et non francophones.....	6
Volet 1.2 : Accès aux ressources culturelles associées à la langue française	6
Allocations aux commissions scolaires	7
Conditions spécifiques	7
Répartition des montants maximums par commission scolaire	8
en 2009-2010	8
<i>VOLET 2 : INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS</i>	<i>14</i>
Description.....	14
Allocations aux commissions scolaires	14
Conditions spécifiques	15
<i>VOLET 3 : AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE.....</i>	<i>26</i>
Description.....	26
Allocations aux commissions scolaires	27
Conditions spécifiques	27
Productions DSCC	28
<i>VOLET 4 : PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ</i>	<i>39</i>
Description.....	39
Allocations aux commissions scolaires	40
Conditions spécifiques	40
<i>ANNEXE I.....</i>	<i>53</i>

Conditions générales

- *Les objectifs du projet doivent s'inscrire dans les orientations du Programme de formation de l'école québécoise.*
- *Les étapes du projet sont clairement explicitées dans les formulaires.*
- *Le projet accepté doit démarrer en décembre 2009.*
- *Le projet doit être soumis au plus tard le 16 octobre à la Direction régionale et le formulaire doit obligatoirement être rempli à l'ordinateur.*

Volet 1. Valorisation du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture

- Les projets de communication et d'échange doivent avoir un véritable impact sur l'apprentissage de la langue.
- Pour les projets d'accès aux ressources culturelles associées à la langue française, les activités présentées doivent s'intégrer à une démarche planifiée d'enseignement dans laquelle on trouve les phases de préparation, de réalisation, de réinvestissement dans les apprentissages courants de la classe.
- Les outils d'évaluation utilisés dans le cadre du projet doivent porter sur la langue.
- Dans le budget, les autres contributions financières seront clairement spécifiées.
- Les frais de déplacement et de nourriture des personnes-ressources ne sont pas remboursés.
- À la fin de l'année scolaire, la commission scolaire fournira un tableau synthèse incluant les renseignements précisés dans les conditions spécifiques du volet 1.

Volet 4 Partenariat école-famille-communauté

- Le partenariat doit se concrétiser entre l'école et un organisme communautaire du milieu.
- Les initiatives dont le champ d'intervention est l'accueil et la communication auprès des parents, le passage de l'élève de l'école primaire à l'école secondaire et l'intégration du jeune au premier cycle du secondaire sont fortement encouragées.
- Une priorité sera accordée aux milieux qui débutent dans leur tentative de rapprochement avec les familles immigrantes, en partenariat avec un organisme communautaire du milieu.
- Le projet doit être pris en charge progressivement par le milieu, car le soutien financier du Ministère n'est pas récurrent. Après trois ans, lorsque les retombées du projet s'avèrent positives, le milieu doit envisager des solutions différentes de financement pour assurer la continuité du partenariat.

Présentation

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) a élaboré la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle intitulée *Une école d'avenir* ainsi que le Plan d'action¹ qui l'accompagne, lequel propose aux milieux scolaires différentes mesures visant à en concrétiser les principes et les orientations qui y sont énoncés. Ces deux documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc. Pour faciliter la réalisation de projets par les commissions scolaires, la Direction des services aux communautés culturelles (DSCC) apporte un soutien financier en vue de **faciliter l'intégration à l'école québécoise et la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration**.

Le présent guide fournit l'information nécessaire sur les quatre volets d'activités pour lesquelles des demandes de soutien financier peuvent être soumises. Le tableau qui suit présente ces volets (qui viennent appuyer les mesures du Plan d'action) et indique pour chacun d'eux le montant maximal qui peut être attribué.

N°	VOLETS	MONTANT MAXIMAL ALLOUÉ PAR PROJET
1	Valorisation du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture	
	1.1 Activités de communication et d'échange entre élèves francophones et non francophones	1 500 \$
	1.2 Accès aux ressources culturelles associées à la langue française	2 000 \$
2	Innovation dans les pratiques d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français	10 000 \$
3	Aide à la scolarisation des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire	10 000 \$
4	Partenariat école-famille-communauté	15 000 \$

Pour les projets du premier volet, un montant maximal est fixé par commission scolaire. L'enveloppe budgétaire disponible est répartie entre les commissions scolaires qui avaient en 2007-2008 au moins 30 élèves du primaire et du secondaire recevant pour la première fois des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (voir p. 6). Cette répartition est basée sur la proportion du nombre d'élèves financés. Quant aux trois autres volets, les montants alloués dépendent des besoins exprimés par les commissions scolaires et de la pertinence des projets; aucune répartition préalable n'est donc faite.

La DSCC peut également recevoir d'une commission scolaire toute autre demande pour un projet répondant à une problématique particulière si ce projet respecte les orientations de la Politique. Des projets expérimentaux s'adressant aux élèves immigrants arrivés après le 30 septembre peuvent être présentés en cours d'année. Une enveloppe budgétaire spécifique est également mise en réserve pour des projets qualifiés de « pratiques exemplaires ».

N. B. Veuillez vous référer au site Internet du MELS [www.mels.gouv.qc.ca/dscc] pour avoir accès aux formulaires de présentation de projet ainsi qu'aux conditions générales et spécifiques qui s'appliquent.

¹ Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle.

Conditions générales pour l'ensemble des volets

1. Le projet doit être réalisé durant l'année scolaire 2009-2010 et débiter en décembre 2009.
 2. Le projet doit s'adresser aux élèves issus de l'immigration, principalement ceux d'arrivée récente.
 3. Le projet doit concourir à faciliter l'intégration linguistique, scolaire ou sociale de l'élève immigrant.
 4. Le projet doit être lié au projet éducatif ou au plan de réussite de l'école.
 5. Les objectifs du projet doivent s'inscrire dans les orientations du Programme de formation de l'école québécoise.
 6. Un projet intégrateur peut toucher à plus d'un volet. Cependant les activités concernant chaque volet doivent être distinctes.
 7. Un projet peut se réaliser dans une ou plusieurs écoles.
 8. Une école peut soumettre plus d'un projet.
 9. Les étapes du projet sont clairement explicitées dans les formulaires.
 10. Un maximum de 10 % du total de la subvention peut être consacré à l'achat de matériel pédagogique, excluant l'achat d'appareils vidéo et informatiques ou de mobilier (voir les conditions spécifiques s'il y a lieu).
 11. La contribution de l'école, de la commission scolaire ou d'autres partenaires à la réalisation du projet doit être spécifiée dans la présentation du budget.
 12. Le projet doit être soumis au plus tard le **16 octobre 2009** à la direction régionale du Ministère du territoire de la commission scolaire (annexe I) en utilisant LE FORMULAIRE prévu à cet effet.
 13. LE FORMULAIRE doit obligatoirement être rempli à l'ordinateur à l'aide du logiciel WORD, disponible auprès de la personne répondante des projets à votre commission scolaire ou à l'adresse suivante : dsc@mels.gouv.qc.ca.
 14. Pour les volets 2, 3 et 4, un RAPPORT D'ÉTAPE doit être produit au plus tard le **12 février 2010** et acheminé à la direction régionale en utilisant LE FORMULAIRE prévu à cet effet.
 15. Pour tous les projets, un RAPPORT FINAL incluant un état détaillé des dépenses et des contributions doit être déposé au plus tard le **21 mai 2010** à la direction régionale en utilisant LE FORMULAIRE prévu à cet effet.
 16. L'école doit faire parvenir à la direction régionale deux copies de toute production réalisée à l'intérieur d'un projet avec le rapport final.
 17. Si le projet donne lieu à une diffusion publique, il faut mentionner la contribution du Ministère.
 18. La Direction des services aux communautés culturelles se réserve le droit de solliciter la collaboration des responsables de projets pour venir présenter leurs activités à l'occasion de sessions de formation, de journées thématiques, de colloques ou autres.
- N. B. Veuillez vous référer à chacun des volets pour connaître les conditions spécifiques qui s'appliquent.

VOUS POUVEZ VOUS RÉFÉRER AU RECUEIL DE PROJETS NOVATEURS, DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE À L'ADRESSE WWW.MELS.GOUV.QC.CA/DSCC (DANS LE SOUS-MENU PUBLICATIONS) POUR VOUS AIDER À ÉLABORER UN PROJET.

Échéancier

ACTIVITÉS	ÉCHÉANCE
Envoi du <i>Guide de présentation de projets</i> aux commissions scolaires	Juin 2009
Dépôt du formulaire de DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER à la direction régionale (voir annexe I) Analyse des projets réalisée conjointement avec les directions régionales	16 octobre 2009
Réponse de la DSCC et versement de 60 % de la subvention	Novembre 2009
Dépôt du RAPPORT D'ÉTAPE (projets des volets 2, 3 et 4) à la direction régionale	12 février 2010
Dépôt du RAPPORT FINAL à la direction régionale (voir annexe I)	21 mai 2010
Versement du solde de 40 %	Juillet 2010

Volet 1 : Valorisation du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture

Volet 1.1 : Activités de communication et d'échange entre élèves francophones et non francophones

Description

Ce volet vise la tenue d'activités de communication et d'échange favorisant l'emploi du français entre des élèves allophones et francophones. L'objectif est de susciter chez les élèves allophones la valorisation et l'usage du français, dont la maîtrise est essentielle à leur intégration scolaire et sociale.

Les projets doivent permettre le rapprochement avec les élèves francophones, contribuant ainsi à l'apprentissage et au renforcement du vivre-ensemble ainsi qu'au développement d'un sentiment d'appartenance au Québec. Pour les élèves francophones, il s'agit d'une occasion d'établir une interaction enrichissante avec des camarades immigrants, en s'ouvrant à la diversité ethnoculturelle de la société québécoise pluraliste.

Les activités peuvent se réaliser entre élèves francophones et non francophones d'une même école ou d'écoles de quartiers environnants. Les activités prévues dans le projet doivent représenter une plus-value par rapport aux activités régulières d'apprentissage de la classe tout en respectant une approche intégratrice. Ces activités peuvent prendre différentes formes (correspondance, jumelage, rencontres ou autres), l'essentiel demeurant l'encouragement à l'usage du français. Il est possible de consulter sur Internet le document *Une école interculturelle : répertoire d'activités et de mesures* à l'adresse suivante :

www.cspi.qc.ca/portail/media/repertoire_activites_mesures_interculture.pdf.

Il a été produit par le sous-comité de réflexion en éducation interculturelle des commissions scolaires de l'île de Montréal.

Volet 1.2 : Accès aux ressources culturelles associées à la langue française

Description

Toute langue est porteuse de culture et favorise l'accès à l'histoire, aux valeurs et aux représentations liées à cette culture. Ce volet vise la tenue d'activités valorisant le français comme véhicule d'une culture à s'approprier.

Les projets doivent faciliter l'accès à des ressources culturelles diversifiées et nourrir chez les élèves le plaisir de faire usage de la langue commune dans les situations de la vie quotidienne, accédant ainsi à une meilleure compréhension du caractère francophone du Québec et de son histoire. Ces activités soutiennent l'intégration par l'initiation des élèves immigrants au patrimoine culturel de même que par leur stimulation à la participation civique et à la fréquentation du français.

L'accès aux ressources culturelles peut donner lieu à des activités ou à des actions de formes diverses, par exemple des sorties culturelles (théâtre, musée, récital, événement, etc.), des rencontres organisées dans l'école avec des écrivains ou des artistes, et ainsi de suite.

Il est possible de consulter sur Internet, à l'adresse www.mcc.gouv.qc.ca/rencontres, le *Répertoire de ressources culture-éducation* élaboré par le ministère de la Culture et des Communications en collaboration avec divers partenaires dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Allocations aux commissions scolaires

Cette offre s'adresse aux commissions scolaires qui avaient, en 2008-2009, au moins 30 élèves du primaire et du secondaire recevant pour la première fois des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Un montant maximal a été déterminé pour chaque commission scolaire visée en proportion du nombre d'élèves concernés. La liste des montants disponibles par commission scolaire se trouve à la page 6. Les activités financées doivent être réalisées en 2009-2010 et les projets acheminés par la commission scolaire à la direction régionale. Le montant maximal alloué pour les projets de communication (volet 1.1) est de 1 500 \$. Le montant maximal pour les projets favorisant un accès aux ressources culturelles (volet 1.2) est de 2 000 \$. Pour les projets nécessitant des frais de transport, un montant additionnel peut être accordé en fonction de la nature du déplacement.

Conditions spécifiques

En plus des conditions générales (voir p. 2), les conditions spécifiques suivantes s'appliquent :

1. Les projets doivent toucher le plus grand nombre d'élèves possible. Il est souhaitable que tous les élèves allophones nouvellement arrivés à l'école québécoise (et qui bénéficient de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français) participent à au moins une activité dans ce volet.
2. Pour les projets de communication et d'échange (volet 1.1), les échanges doivent être suffisamment substantiels (durée, organisation) pour avoir un véritable impact sur l'apprentissage de la langue.
3. Pour les activités d'accès aux ressources culturelles associées à la langue française (volet 1.2), les activités présentées doivent s'intégrer à une démarche planifiée d'enseignement dans laquelle on trouve les phases de préparation, de réalisation et de réinvestissement dans les apprentissages courants de la classe.
4. Les outils d'évaluation utilisés dans le cadre du projet doivent faire ressortir la progression de la maîtrise du français par les élèves allophones.
5. Dans le budget, les autres contributions financières (budget de l'école ou de la commission scolaire, fonds des programmes : Culture à l'école, PSEM, SIAA ou autres) seront spécifiés.
6. De même, les frais de déplacement et de nourriture des personnes-ressources ne sont pas remboursés.
7. À la fin de l'année scolaire, la commission scolaire doit déposer un tableau synthèse qui comprend notamment **le nombre de projets réalisés, le nombre de participants (en précisant le nombre d'élèves qui bénéficient de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français), un bilan financier consolidé.**

Responsable du volet :

Maryline Beuchot, 514 873-3744, poste 5309, maryline.beuchot@mels.gouv.qc.ca.

**Répartition des montants maximums par commission scolaire
en 2009-2010**

COMMISSION SCOLAIRE	POURCENTAGE*	MONTANT MAXIMAL DISPONIBLE
Commission scolaire de Montréal	36,10 %	126 335 \$
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	22,36 %	78 252 \$
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	13,23 %	46 300 \$
Commission scolaire Marie-Victorin	7,09 %	24 817 \$
Commission scolaire de Laval	4,85 %	16 984 \$
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	3,70 %	12 951 \$
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	2,35 %	8 221 \$
Commission scolaire de la Capitale	1,91 %	6 670 \$
Commission scolaire des Découvreurs	1,42 %	4 963 \$
Commission scolaire du Val-des-Cerfs	1,00 %	3 490 \$
Commission scolaire des Trois-Lacs	0,97 %	3 412 \$
Commission scolaire des Draveurs	0,93 %	3 257 \$
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	0,86 %	3 025 \$
Commission scolaire du Chemin-du-Roy	0,84 %	2 947 \$
Commission scolaire des Chênes	0,84 %	2 947 \$
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	0,80 %	2 792 \$
Commission scolaire des Rives-du- Saguenay	0,30 %	1 500 \$
Commission scolaire de la Baie James	0,32 %	1 500 \$
Commission scolaire des Affluents	0,28 %	1 500 \$
Commission scolaire des Patriotes	0,24 %	1 500 \$
TOTAL	100 %	350 000 \$

* Pourcentage du nombre total d'élèves du primaire et du secondaire, dans les commissions scolaires visées, qui ont été financés pour la première fois, en 2007-2008, pour des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Données finales.

VOLET 1 VALORISATION DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DE LA VIE PUBLIQUE ET VÉHICULE DE CULTURE

FORMULAIRES DE PROJET 2009-2010

PROJET 2009-2010 : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur à l'aide du logiciel Word, disponibles auprès de la personne répondante des projets au sein de votre commission scolaire ou à l'adresse suivante : dscc@mels.gouv.qc.ca.

IDENTIFICATION

- ÉCOLE : _____ DIRECTION : _____ N° TÉL. : _____
- COMMISSION SCOLAIRE : _____
- RESPONSABLE DU PROJET (NOM ET FONCTION) : _____
- ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA PERSONNE RESPONSABLE : _____

DESCRIPTION DU PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS...

- PRÉSCOLAIRE PRIMAIRE SECONDAIRE
 VOLET 1.1 ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGE... VOLET 1.2 ACCÈS AUX RESSOURCES CULTURELLES...

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	NOMBRE
<ul style="list-style-type: none"> • ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES DES SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS 	
<ul style="list-style-type: none"> • AUTRES ÉLÈVES (PRÉCISER) : 	
TOTAL D'ÉLÈVES	

IDENTIFICATION DU PROJET

- NOM DU PROJET :
- RÉSUMÉ DU PROJET :

LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION

- DOMAINE GÉNÉRAL DE FORMATION PRIORITAIRE :
 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - ORIENTATION ET ENTREPRENEURIAT
 - ENVIRONNEMENT ET CONSOMMATION
 - MÉDIA
 - VIVRE-ENSEMBLE ET CITOYENNETÉ
- INTENTION ÉDUCATIVE : AXE DE DÉVELOPPEMENT PRIVILÉGIÉ PAR LE PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS :
- COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :
- COMPÉTENCES TRANSVERSALES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :
- LIENS AVEC LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE :

ÉVALUATION DU PROJET

- OUTILS PRÉVUS POUR ÉVALUER LES PROGRÈS DANS LA MAÎTRISE DE LA LANGUE (GRILLES D'OBSERVATION, QUESTIONNAIRES, ENTREVUES, ETC.) :
- RETOMBÉES PRÉVUES (PÉDAGOGIQUES ET SOCIALES) :

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS À METTRE EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES PRÉVUES

BUDGET DU PROJET : VOIR PAGE SUIVANTE

BUDGET DU PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS...

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 187 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ¹
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)					
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (TRANSPORT, DROITS D'ENTRÉE, NOURRITURE, ETC.)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 ET 2				1)	2)

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

¹ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 2.

QUESTIONS D'ÉVALUATION DE PROJET

VALORISATION DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DE LA VIE PUBLIQUE ET VÉHICULE DE CULTURE (VOLET 1)



LES ÉLÈVES ALLOPHONES ET LE PROJET

OUI NON

1. LE PROJET TOUCHE-T-IL DES ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRE OU AYANT BÉNÉFICIÉ DE SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS?
2. LE PROJET FAVORISE-T-IL LA VALORISATION DU FRANÇAIS PAR LA PROMOTION DE L'USAGE DE CETTE LANGUE (ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGE) OU PAR L'ACCÈS À DES RESSOURCES CULTURELLES QUI LUI SONT ASSOCIÉES?
3. LE PROJET APORTE-T-IL UNE VALEUR AJOUTÉE AUX APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION QUI DÉPASSE LES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES NORMALES FAITES EN CLASSE D'ACCUEIL OU EN CLASSE ORDINAIRE?
4. LE PROJET PRÉVOIT-IL DES MODALITÉS D'ÉVALUATION?



L'ÉQUIPE-ÉCOLE

OUI NON

1. LE PROJET AMÈNE-T-IL DES CHANGEMENTS DANS LA PERCEPTION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE QUANT À LA FRANCISATION ET À L'INTÉGRATION DU NOUVEL ARRIVANT?

--	--



L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE

OUI NON

1. Y A-T-IL UNE CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE AU PROJET?
2. LE PROJET S'INTÈGRE-T-IL DANS LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE ET DANS L'ESPRIT DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE?



LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU

OUI NON

1. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE OUVERTURE CULTURELLE DE MÊME QU'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DES ÉCOLES ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE (VIVRE-ENSEMBLE ET CITOYENNETÉ)?

--	--



LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES

OUI NON

1. EST-CE QUE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RESPECTENT BIEN LES LIMITES ÉTABLIES?

--	--

VOLET 1 VALORISATION DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DE LA VIE PUBLIQUE ET VÉHICULE DE CULTURE

PROJET 2009-2010 : RAPPORT FINAL

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2009-2010*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur à l'aide du logiciel Word, disponibles auprès de la personne répondante des projets au sein de votre commission scolaire ou à l'adresse suivante : dscc@mels.gouv.qc.ca.

IDENTIFICATION

- ÉCOLE : _____ DIRECTION : _____ N° TÉL. : _____
- COMMISSION SCOLAIRE : _____
- RESPONSABLE DU PROJET (NOM ET FONCTION) : _____
- ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA PERSONNE RESPONSABLE : _____

DESCRIPTION DU PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS... RÉALISÉ

- PRÉSCOLAIRE PRIMAIRE SECONDAIRE
 VOLET 1.1 ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGE...
 VOLET 1.2 ACCÈS AUX RESSOURCES CULTURELLES...

ÉLÈVES CIBLÉS PAR LE PROJET	NOMBRE
• ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES DES SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	
• AUTRES ÉLÈVES (PRÉCISER) :	
TOTAL D'ÉLÈVES	

IDENTIFICATION DU PROJET

- NOM DU PROJET : _____
- RÉSUMÉ DU PROJET : _____

ACTIVITÉS DU PROJET

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES AU PROJET INITIAL, PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

- **COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES DÉVELOPPÉES PAR CE PROJET :**

- **COMPÉTENCES TRANSVERSALES DÉVELOPPÉES PAR CE PROJET :**

- **LIENS AVEC LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE :**

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES DE RÉALISATION

RÉSULTATS OBTENUS

A. EN FONCTION DE L'**INTENTION ÉDUCATIVE** DU PROJET :

B. EN FONCTION DES **OUTILS D'ÉVALUATION** UTILISÉS :

PRINCIPALES RETOMBÉES DU PROJET

BILAN FINANCIER DU PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS... RÉALISÉ

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 187 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			TOTAL DES DÉPENSES (\$) RÉELLES DU PROJET	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ¹
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)					
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (TRANSPORT, DROITS D'ENTRÉE, NOURRITURE, ETC.)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 ET 2				1)	2)

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

¹ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 2.

Volet 2 : Innovation dans les pratiques d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français

Description

La Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle précise que la « responsabilité de l'intégration des élèves nouvellement arrivés au Québec incombe à l'ensemble du personnel de chaque établissement d'enseignement » (p. 21). Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport entend donc encourager l'expérimentation de nouveaux modes d'intégration favorisant une responsabilité collective de l'équipe-école. En accord avec cet objectif, le volet d'innovation dans les pratiques d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français vise à soutenir des projets axés sur l'expérimentation de différents modèles de service qui tiennent compte des profils variés des élèves immigrants nouvellement arrivés et de leurs besoins.

Les modèles de service visant l'intégration des élèves immigrants nouvellement arrivés varient selon les commissions scolaires. Certains milieux privilégient la classe d'accueil fermée jusqu'au passage à la classe ordinaire. Les projets présentés par ces milieux seront axés sur une intégration partielle dans différentes matières ou une intégration progressive accompagnée d'un suivi pédagogique différencié. Des périodes d'échange entre la classe d'accueil et la classe ordinaire devront fournir des occasions aux élèves immigrants de développer la compétence à interagir en français.

Dans d'autres milieux, on applique plutôt le modèle de l'intégration partielle ou totale dès l'arrivée de l'élève à l'école québécoise, ce qui permet d'associer directement et plus rapidement l'équipe-école au processus d'intégration du nouvel arrivant. Les projets présentés par ces milieux seront orientés vers des interventions privilégiant le parrainage et le tutorat et favorisent différentes formules où les interactions en français (lecture-écriture) seront prioritaires. En fait, cette intégration partielle ou totale explore d'autres pistes pour l'accueil et la réussite de l'élève non francophone en misant sur des approches pédagogiques différenciées.

L'expérimentation réalisée au cours du projet doit amener des changements structurants et durables au sein de l'organisation scolaire, et non une bonification temporaire des pratiques dépendantes de ressources additionnelles récurrentes.

Allocations aux commissions scolaires

Le projet doit être soumis à la direction régionale par la commission scolaire. Le montant maximal alloué par projet est de 10 000 \$. Il est possible, pour une commission scolaire, de présenter plusieurs projets.

Conditions spécifiques

En plus des conditions générales (voir p. 2), les conditions spécifiques suivantes s'appliquent :

1. Le projet doit viser une amélioration des pratiques et de l'organisation scolaire, en expérimentant des changements sur le plan de la gestion de groupe ou des modèles d'intégration de l'élève non francophone en classe ordinaire.
2. Le projet ne doit pas entraîner de demande de ressources récurrentes au terme de l'expérimentation.
3. Un maximum de 20 % du total de la subvention peut être consacré à la production de matériel pédagogique réutilisable.
4. Un projet ayant un **caractère exceptionnel d'organisation scolaire** peut se réaliser sur une période de deux ans, sous réserve de disponibilités financières. Il doit préciser les étapes à mettre en place pour réaliser les changements souhaités à chacune des deux années ainsi que le budget annuel des activités.

N.B. Le projet peut comporter des activités de perfectionnement sur mesure pour le personnel en rapport avec les interventions pédagogiques à privilégier dans la réalisation du projet et des rencontres de planification et d'échanges d'expertise.

Responsable du volet :

Marielle Messier, 514 873-3744, poste 5310, marielle.messier@mels.gouv.qc.ca.

DESCRIPTION DU PROJET D'INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN

LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION

- COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- COMPÉTENCES TRANSVERSALES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- APPROCHES PÉDAGOGIQUES PRÉVUES DANS LE DÉROULEMENT DU PROJET :

ÉVALUATION DU PROJET

- OUTILS D'ÉVALUATION PRÉVUS POUR ÉVALUER LES PROGRÈS DANS LA MAÎTRISE DE LA LANGUE (GRILLES D'OBSERVATION, QUESTIONNAIRES, ENTREVUES, ETC.) :

-

- INDICATEURS DE RÉUSSITE (TAUX DE PARTICIPATION, DEGRÉ DE SATISFACTION, ETC.) :

- RETOMBÉES PRÉVUES (PÉDAGOGIQUES ET SOCIALES) :

DESCRIPTION DU PROJET D'INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS À METTRE EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES PRÉVUES

PERSONNEL SCOLAIRE

PERSONNEL ASSOCIÉ AU PROJET	RÔLE DANS LE PROJET

BUDGET DU PROJET : VOIR PAGE SUIVANTE

BUDGET DU PROJET D'INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 187 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ¹
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES					
ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)					
PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 20 %) (PRÉCISER)					
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (PRÉCISER)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 ET 2				1)	2)

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

¹ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 2.

QUESTIONS D'ÉVALUATION DE PROJET

INNOVATION DANS LES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS (VOLET 2)



LES ÉLÈVES IMMIGRANTS ET LE PROJET

OUI NON

1. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FACILITER L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS PAR LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES STABLES, SIGNIFIANTES ET DURABLES?
2. LE PROJET APPORTE-T-IL UNE VALEUR AJOUTÉE AUX APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES IMMIGRANTS QUI DÉPASSE LES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES NORMALES FAITES EN CLASSE D'ACCUEIL OU EN CLASSE ORDINAIRE?
3. LE PROJET PRÉCISE-T-IL LES MODES D'ÉVALUATION PRIVILÉGIÉS AINSI QUE LES INDICATEURS (QUANTITATIF ET QUALITATIF) DE RÉUSSITE?
4. LE PROJET INDIQUE-T-IL CE QU'IL EST ENVISAGÉ DE FAIRE EN CE QUI A TRAIT AU RÉINVESTISSEMENT DES RÉSULTATS POUR LES ANNÉES SUBSÉQUENTES?



L'ÉQUIPE-ÉCOLE

OUI NON

1. LE PROJET SOUMIS AMÈNE-T-IL DES CHANGEMENTS RÉCURRENTS DANS LA PERCEPTION DE LA RESPONSABILISATION DE L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE EN RAPPORT AVEC L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE DU NOUVEL ARRIVANT?
2. LE PROJET INSTALLE-T-IL DES BASES SOLIDES DE COLLABORATION, D'ÉCHANGE D'INFORMATION ET DE SUIVI AUPRÈS DES ÉLÈVES CIBLÉS?
3. LE PROJET PRÊTE-T-IL À DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DE LA PART DES ENSEIGNANTS, SOIT EN QUESTIONNANT LES PRATIQUES EXISTANTES ET EN EXPÉRIMENTANT DES INTERVENTIONS NOVATRICES, SOIT EN FAVORISANT LE PARTAGE ET LES ÉCHANGES AVEC LES PAIRS OU LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU D'ENTRAIDE?
4. Y-A-T-IL UNE CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE OU DE LA COMMISSION SCOLAIRE OU DES DEUX AU PROJET?



L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE

OUI NON

1. LE PROJET S'INTÈGRE-T-IL DANS L'ESPRIT DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE?
2. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE D'ORGANISATION SCOLAIRE PERMETTANT UNE INTÉGRATION PARTIELLE OU TOTALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS DANS LES CLASSES ORDINAIRES, AVEC DES MESURES DE SOUTIEN APPROPRIÉES?
3. UNE FOIS BIEN RODÉ, LE PROJET POURRAIT-IL ÊTRE INTÉGRÉ SANS BUDGET ADDITIONNEL DANS LES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET L'ORGANISATION SCOLAIRE DES PROCHAINES ANNÉES?
4. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À SUSCITER UNE PRISE EN CHARGE DE L'ÉCOLE AU REGARD DES SERVICES À DONNER À LA CLIENTÈLE IMMIGRANTE DE MÊME QU'UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE DE L'ÉCOLE QUANT AUX INTERVENTIONS?



LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU

OUI NON

1. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE OUVERTURE CULTURELLE DE MÊME QU'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DES ÉCOLES ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE?

--	--



LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES

OUI NON

1. EST-CE QUE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RESPECTENT BIEN LES LIMITES ÉTABLIES?

--	--

ÉTAT DU PROJET D'INNOVATION... EN COURS DE RÉALISATION

ACTIVITÉS

ACTIVITÉS RÉALISÉES À CE JOUR	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES AU PROJET INITIAL :

A. PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

B. ÉVALUER LES CONSÉQUENCES POUR LE DÉROULEMENT DU PROJET :

- SI LE PROJET A ÉTÉ ACCEPTÉ **SOUS CONDITION**, PRÉCISER COMMENT LE PROJET RESPECTE MAINTENANT CES CONDITIONS :

OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS À CE JOUR :

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

DESCRIPTION DU PROJET D'INNOVATION DANS LES PRATIQUES... RÉALISÉ

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES DEPUIS LE RAPPORT D'ÉTAPE, PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

RÉSULTATS OBTENUS

- EN FONCTION DES **BESOINS CERNÉS** AVANT LE PROJET :

- EN FONCTION DES **OUTILS D'ÉVALUATION** UTILISÉS :

- EN FONCTION DES **INDICATEURS DE RÉUSSITE** PRÉCISÉS DANS LE PROJET INITIAL :

PRINCIPALES RETOMBÉES DU PROJET :

RÉINVESTISSEMENT (RÉALISÉ OU PRÉVU) :

COMMENTAIRES

BILAN FINANCIER DU PROJET D'INNOVATION DANS LES PRATIQUES... RÉALISÉ

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 187 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			TOTAL DES DÉPENSES (\$) RÉELLES DU PROJET	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ¹
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANC E	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER) PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 20 %) (PRÉCISER)					
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (PRÉCISER)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 ET 2				1)	2)

ACHEMINER À LA DIRECTION RÉGIONALE DEUX COPIES DE TOUTE PRODUCTION RÉALISÉE À L'INTÉRIEUR DU PROJET : GUIDE, LIVRET, CD-ROM, VIDÉO, ETC.

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

¹ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 2.

Volet 3 : Aide à la scolarisation des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire

Description

Ce volet vise à soutenir des projets favorisant la scolarisation des élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire à l'école québécoise. Il s'inscrit dans la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, qui stipule que « la réussite des élèves nouvellement arrivés et en difficulté d'intégration scolaire exige une intervention immédiate et appropriée » (p. 24). Un élève immigrant nouvellement arrivé est considéré comme étant en situation de grand retard scolaire si, après une évaluation faite avec l'Outil diagnostique en mathématique produit par la DSCC, on constate qu'il a trois ans et plus de retard par rapport à la norme québécoise. Les élèves immigrants en situation de grand retard scolaire se repèrent dans la tranche d'âge de 9 à 16 ans.

En 2007-2008, le Québec a accueilli près de 10 000 nouveaux élèves immigrants dans le réseau scolaire public francophone. Il est estimé qu'environ 7 % d'une cohorte de nouveaux venus sont en situation de grand retard scolaire à leur arrivée. Considérant qu'à ces nouveaux venus s'ajoutent ceux des précédentes années dont le retard n'est pas encore comblé, ce sont environ 20 % d'élèves immigrants dits « sous-scolarisés » qui se trouvent bon an mal an dans le système scolaire québécois. Les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français jouent un rôle primordial pour ces élèves qui, en plus de développer des compétences linguistiques, scolaires et sociales, doivent amorcer un important rattrapage scolaire indispensable à la poursuite de la scolarité. Une intervention appropriée doit être menée auprès d'eux dès leur arrivée à l'école québécoise si on souhaite les placer rapidement en situation de réussite. Cela vaut particulièrement pour les élèves qui arrivent dans notre système scolaire à l'âge de 13 ans ou plus et qui risquent de ne pas obtenir de diplôme d'études secondaires.

Les projets du volet 3 doivent prendre en compte les différents modèles de service mis en place dans les commissions scolaires. Dans certains milieux, l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire est intégré directement dans la classe ordinaire ou dans la classe d'accueil dès son arrivée. En lien avec ce modèle, les projets présentés veillent à favoriser des interventions utilisant le parrainage pour aider l'élève immigrant à s'acclimater à son nouvel environnement scolaire et social; les projets font également usage de tutorat en langue maternelle pour permettre l'apprentissage de concepts de base méconnus de l'élève et essentiels au transfert des savoirs dans la langue seconde. Des projets axés sur la mise en place d'ateliers de lecture doivent également permettre à l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire d'apprendre les stratégies nécessaires au développement de la lecture et de l'écriture en français.

Dans d'autres milieux, l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire est placé dans une classe d'accueil fermée d'élèves dits « sous-scolarisés ». Dans ce modèle, en plus de se référer aux projets mentionnés précédemment, il est possible d'expérimenter des projets axés sur l'intégration partielle dans certaines matières disciplinaires qui ne requièrent pas une compétence linguistique parfaitement développée pour briser l'isolement de l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire et faciliter les contacts sociaux et scolaires avec des élèves de la classe ordinaire.

Pensons ici à l'éducation physique, à la musique, aux arts plastiques et aux autres disciplines semblables. Les projets veillent à favoriser une meilleure prise en charge de ces élèves par l'école tout en permettant d'assurer le transfert d'expertise entre enseignants.

Dans les différents projets d'aide à la scolarisation des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire, la DSCC s'attend à voir des activités axées sur l'amélioration des compétences en lecture et en écriture et sur l'appropriation de la littérature⁶.

Ces projets de soutien doivent être structurants et engendrer des résultats durables et transférables d'un milieu à un autre. Ils doivent être un point d'appui signifiant dans l'école pour la poursuite des actions et des activités d'apprentissage auprès des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire.

Allocations aux commissions scolaires

Le projet doit être soumis à la direction régionale par la commission scolaire. Le montant maximal alloué par projet est de 10 000 \$. Une commission scolaire peut présenter plusieurs projets.

Conditions spécifiques

En plus des conditions générales (voir p. 2), les conditions spécifiques suivantes s'appliquent :

1. Le dépistage des élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire doit se faire en utilisant l'Outil diagnostique en mathématique, produit par la DSCC.
2. Le projet doit viser la mise en place d'un soutien organisationnel d'accueil durable et adapté aux besoins des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire.
3. Le projet doit proposer des interventions novatrices adaptées aux besoins de l'élève immigrant en situation de grand retard scolaire, à l'intérieur d'une structure organisationnelle souple D'INTÉGRATION EN CLASSE ORDINAIRE selon le modèle mis en place dans le milieu.
4. Le projet doit favoriser l'élaboration et l'expérimentation de matériel de soutien susceptible d'améliorer les pratiques en cours.
5. Un projet ayant un **caractère exceptionnel d'organisation scolaire** peut s'étaler sur deux ans sous réserve des disponibilités financières. Il doit préciser les étapes à mettre en place pour réaliser les changements souhaités à chacune des deux années ainsi que le budget annuel des activités.
6. Un maximum de 20 % du total de la subvention peut être consacré à la production de matériel pédagogique durable et réutilisable.

⁶ La littérature comporte une dimension sociale, les fonctions de l'écrit au sein d'une société donnée et une dimension individuelle correspondant à une compétence langagière allant du déchiffrement de la graphie jusqu'aux processus cognitifs de haut niveau que nécessite, par exemple, la critique de textes. (Painchaud, D'Anglejan, Armand, Jezak, « Diversité culturelle et littérature », *Repère*, n° 15, 1993.)

Productions DSCC

Le projet peut comporter des activités de perfectionnement du personnel et d'échange d'expertise. En vue d'aider le milieu scolaire à adapter ses interventions auprès de ce groupe d'élèves à risque, la DSCC a produit le Plan d'intervention auprès des élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire, **lequel** comprend : (1) un *cadre de référence*; (2) un *guide d'interventions pédagogiques*; (3) un *outil de suivi en lecture et en écriture*.

De plus, un outil diagnostique en mathématique est disponible pour dépister les élèves immigrants en situation de grand retard scolaire dès leur arrivée à l'école. Il a été conçu pour faciliter le repérage des élèves qui n'ont aucune connaissance du français oral et écrit **et sert à attribuer à un élève une valeur « 03 »⁷ suivant la classe spéciale de la Déclaration des clientèles scolaires (DCS)⁸.**

Des sessions de formation concernant la scolarisation des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire sont offertes chaque année par la DSCC au personnel scolaire⁹. Une première formation présente l'utilisation du Plan d'intervention et de l'Outil diagnostique tandis qu'une seconde se penche sur les stratégies de lecture et sur l'adaptation de situation d'apprentissage et d'évaluation en tenant compte des éléments de la différenciation pédagogique.

Responsable du volet :

Marielle Messier, 514 873-3744, poste 5310, marielle.messier@mels.gouv.qc.ca.

⁷ En 2008-2009, la valeur « 03 » a remplacé la valeur « T ».

⁸ Voir le *Guide de gestion des allocations relatives aux services aux élèves des communautés culturelles 2009-2010* à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc.

⁹ Voir l'*Offre de services aux commissions scolaires : sessions de formation 2009-2010*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc.

NOM DU PROJET :

RÉSUMÉ DU PROJET (EN QUOI LE PROJET RÉPOND AUX BESOINS CERNÉS) :

**DESCRIPTION DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS
EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE**

LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION

- COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- COMPÉTENCES TRANSVERSALES À DÉVELOPPER PAR CE PROJET :

- APPROCHES PÉDAGOGIQUES PRÉVUES DANS LE DÉROULEMENT DU PROJET :

ÉVALUATION DU PROJET

- OUTILS D'ÉVALUATION PRÉVUS POUR ÉVALUER LES PROGRÈS DANS LA MAÎTRISE DE LA LANGUE (GRILLES D'OBSERVATION, QUESTIONNAIRES, ENTREVUES, ETC.) :

- INDICATEURS DE RÉUSSITE (TAUX DE PARTICIPATION, DEGRÉ DE SATISFACTION, ETC.) :

- RETOMBÉES PRÉVUES (PÉDAGOGIQUES ET SOCIALES) :

**DESCRIPTION DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS
EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE**

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS À METTRE EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES PRÉVUES

PERSONNEL SCOLAIRE

PERSONNEL ASSOCIÉ AU PROJET	RÔLE DANS LE PROJET

BUDGET DU PROJET : VOIR PAGE SUIVANTE

**BUDGET DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS
EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE**

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 187 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ¹
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANC E	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES					
ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)					
PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 20 %) (PRÉCISER)					
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (PRÉCISER)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 ET 2				1)	2)

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

¹ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 2.

QUESTIONS D'ÉVALUATION DE PROJET

AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE (VOLET 3)



LES ÉLÈVES IMMIGRANTS ET LE PROJET

OUI NON

1. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FACILITER L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE PAR LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES STABLES, SIGNIFIANTES ET DURABLES?
2. LE PROJET APPORTE-T-IL UNE VALEUR AJOUTÉE AUX APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES IMMIGRANTS QUI DÉPASSE LES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES NORMALES FAITES EN CLASSE D'ACCUEIL OU EN CLASSE ORDINAIRE?
3. LE PROJET PRÉCISE-T-IL LES MODES D'ÉVALUATION PRIVILÉGIÉS AINSI QUE LES INDICATEURS (QUANTITATIF OU QUALITATIF) DE RÉUSSITE?
4. LE PROJET INDIQUE-T-IL CE QU'IL EST ENVISAGÉ DE FAIRE EN CE QUI A TRAIT AU RÉINVESTISSEMENT DES RÉSULTATS POUR LES ANNÉES SUBSÉQUENTES?



L'ÉQUIPE-ÉCOLE

OUI NON

1. LE PROJET SOUMIS AMÈNE-T-IL DES CHANGEMENTS RÉCURRENTS DANS LA PERCEPTION DE LA RESPONSABILISATION DE L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE TANT DANS L'INTÉGRATION SCOLAIRE ET SOCIALE DU NOUVEL ARRIVANT QUE DANS LES APPRENTISSAGES DE L'ÉLÈVE ET DU SUIVI?
2. LE PROJET INSTALLE-T-IL DES BASES SOLIDES DE COLLABORATION, D'ÉCHANGE D'INFORMATION ET DE SUIVI AUPRÈS DES ÉLÈVES CIBLÉS?
3. LE PROJET PRÊTE-T-IL À DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DE LA PART DES ENSEIGNANTS, SOIT EN QUESTIONNANT LES PRATIQUES EXISTANTES, EN EXPÉRIMENTANT DES INTERVENTIONS NOVATRICES OU EN FAVORISANT LE PARTAGE ET LES ÉCHANGES AVEC LES PAIRS OU LA FORMATION D'UN RÉSEAU D'ENTRAIDE?
4. Y-A-T-IL UNE CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE OU DE LA COMMISSION SCOLAIRE OU DES DEUX AU PROJET?



L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE

OUI NON

1. LE PROJET S'INTÈGRE-T-IL DANS L'ESPRIT DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE?
2. UNE FOIS BIEN RODÉ, LE PROJET PEUT-IL ÊTRE INTÉGRÉ SANS BUDGET ADDITIONNEL DANS LES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET L'ORGANISATION SCOLAIRE DES PROCHAINES ANNÉES?
3. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE PRISE EN CHARGE DE L'ÉCOLE AU REGARD DES SERVICES À DONNER À LA CLIENTÈLE IMMIGRANTE EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE? CONTRIBUE-T-IL À DONNER UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE DE L'ÉCOLE QUANT AUX INTERVENTIONS?
4. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE D'ORGANISATION SCOLAIRE PERMETTANT UNE INTÉGRATION PARTIELLE OU TOTALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE DANS LES CLASSES ORDINAIRES, AVEC DES MESURES DE SOUTIEN APPROPRIÉES?



LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU

OUI NON

1. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE OUVERTURE CULTURELLE DE MÊME QU'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DES ÉCOLES ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE?

--	--



LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES

OUI NON

1. EST-CE QUE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RESPECTENT BIEN LES LIMITES ÉTABLIES?

--	--

NOM DU PROJET :

RÉSUMÉ DU PROJET :

ÉTAT DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION... EN COURS DE RÉALISATION

ACTIVITÉS

ACTIVITÉS RÉALISÉES À CE JOUR	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES AU PROJET INITIAL :
 - PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

 - ÉVALUER LES CONSÉQUENCES POUR LE DÉROULEMENT DU PROJET :

- SI LE PROJET A ÉTÉ ACCEPTÉ **SOUS CONDITION**, PRÉCISER COMMENT LE PROJET RESPECTE MAINTENANT CES CONDITIONS :

OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS À CE JOUR :

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

NOM DU PROJET :

RÉSUMÉ DU PROJET :

DESCRIPTION DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION... RÉALISÉ

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES DEPUIS LE RAPPORT D'ÉTAPE, PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

RÉSULTATS OBTENUS

- A. EN FONCTION DES **BESOINS CERNÉS** AVANT LE PROJET :
- B. EN FONCTION DES **OUTILS D'ÉVALUATION** UTILISÉS :
- C. EN FONCTION DES **INDICATEURS DE RÉUSSITE** PRÉCISÉS DANS LE PROJET INITIAL :

PRINCIPALES RETOMBÉES DU PROJET

RÉINVESTISSEMENT (RÉALISÉ OU PRÉVU)

COMMENTAIRES

BILAN FINANCIER DU PROJET D'AIDE À LA SCOLARISATION... RÉALISÉ

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 187 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			TOTAL DES DÉPENSES (\$) RÉELLES DU PROJET	CONTRIBUTIONS (\$)	
				ÉCOLE, CS, AUTRES	DSCC (MELS) ¹
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)					
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANC E	NOMBRE DE JOURS			
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES			
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES					
RESSOURCES MATÉRIELLES ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER) PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 20 %) (PRÉCISER)					
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES					
AUTRES FRAIS (PRÉCISER)					
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS					
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 ET 2				1)	2)

ACHEMINER À LA DIRECTION RÉGIONALE DEUX COPIES DE TOUTE PRODUCTION RÉALISÉE À L'INTÉRIEUR DU PROJET : GUIDE, LIVRET, CD-ROM, VIDÉO, ETC.

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

¹ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 2.

Volet 4 : Partenariat école-famille-communauté

Description

Cette mesure se rapporte à la troisième orientation de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, qui spécifie que « l'établissement d'enseignement, la famille et la communauté seront des associés dans la tâche d'intégration » (p. 25). Ce volet a donc pour objet d'amener l'école, la famille et la communauté à tisser des liens qui soutiennent l'intégration linguistique, scolaire et sociale de l'élève immigrant.

L'engagement des parents (et parfois celui d'autres adultes de la famille) dans le cheminement scolaire de l'enfant est un facteur qui contribue à sa réussite. Le rôle de soutien exercé par la communauté est essentiel au cours de la période d'adaptation. Il est primordial d'établir des liens entre les partenaires de la collectivité (communautaires, institutionnels, culturels ou économiques, etc.) susceptibles de répondre aux besoins de l'élève et de ses parents.

Ce volet est axé sur la mise en œuvre de projets liés au projet éducatif ou sur le plan de réussite de l'école qui permettent d'expérimenter des pratiques et de réaliser des activités visant prioritairement les jeunes immigrants, mais qui mettent en jeu également leurs parents. Les projets doivent permettre à ces derniers de se familiariser avec le mode de fonctionnement et les valeurs de l'école québécoise et de faciliter l'adaptation de leur rôle parental. Ils doivent être réalisés en partenariat avec un organisme communautaire, et les partenaires doivent partager une vision commune sur la nature et la forme de l'intervention à réaliser selon les besoins du milieu. Les activités accomplies dans le contexte des projets doivent mener à des collaborations significatives et mobilisatrices entre l'équipe-école et le milieu.

Cette année (année scolaire 2009-2010), une attention particulière sera portée aux projets qui visent les jeunes nés à l'extérieur du pays et qui fréquentent le milieu scolaire depuis moins de quatre ans ainsi que leurs parents. Les interventions axées sur une meilleure intégration des parents à la vie scolaire de leurs jeunes seront privilégiées. Les initiatives dont le champ d'intervention est l'accueil et la communication auprès des parents, le passage de l'élève de l'école primaire à l'école secondaire et l'intégration du jeune au premier cycle du secondaire sont fortement encouragées. La priorité sera accordée aux milieux qui débudent dans leur tentative de rapprochement avec les familles immigrantes en partenariat avec un organisme communautaire du milieu.

En outre, en vue de soutenir les commissions scolaires et l'organisme responsable d'accueillir les réfugiés pris en charge par le gouvernement¹² dans les régions ciblées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, les projets de services d'accompagnement des jeunes et de leur famille en milieu scolaire seront encouragés. Bien que les projets soient présentés par la commission scolaire, ils doivent être élaborés en concertation avec les organismes communautaires pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de modèles d'intervention adaptés à chacun des milieux. Ces projets, qui peuvent être présentés pour une période de deux ans, seront acceptés sous réserve des disponibilités financières. Dans ce cas, un rapport des activités réalisées devra être remis à la fin de chaque année scolaire.

¹² Un réfugié pris en charge par le gouvernement est sélectionné (le plus souvent dans les camps de réfugiés) à l'étranger par le Québec et se distingue d'une personne à qui le statut de réfugié est accordé à la suite d'une demande d'asile au Canada.

Bien que les commissions scolaires qui reçoivent déjà dans leurs paramètres l'allocation *Intégration des élèves issus de l'immigration (concentration ethnique)* comprise dans la mesure budgétaire *Allocation pour besoins particuliers* ne soient pas recevables pour ce dernier type de projet de services d'accompagnement des jeunes réfugiés et de leur famille en milieu scolaire, elles demeurent admissibles à la présentation de tout autre projet qui correspond aux caractéristiques du volet 4.

Allocations aux commissions scolaires

Les projets doivent être élaborés conjointement par l'école ou les écoles ayant un objectif commun et un ou plusieurs organismes partenaires, qui conviendront ensemble des modalités organisationnelles et financières. Les projets sont soumis à la direction régionale par la commission scolaire et le montant maximal alloué par projet est de 15 000 \$. La commission scolaire ou l'école doit fournir une contribution équivalant à 25 % du total de la subvention demandée sous forme de ressources financières, humaines, matérielles, etc. On se référera au formulaire de demande de soutien financier. Une commission scolaire peut présenter plusieurs projets.

Conditions spécifiques

En plus des conditions générales (voir p. 2), les conditions spécifiques suivantes s'appliquent :

1. Le projet doit concourir à l'intégration de l'élève immigrant et de sa famille et favoriser la prise en charge collective de l'intégration.
2. Comme le projet doit profiter à un nombre plus ou moins restreint d'élèves immigrants ciblés, le choix de ces élèves ainsi que le suivi et l'évaluation concernent l'ensemble des partenaires.
3. Le projet doit présenter *une valeur ajoutée* aux activités d'apprentissage qui se font déjà dans le cours normal des activités de l'école. Il doit comporter des actions concrètes : activité, production, événement, etc.
4. Lors de l'élaboration du projet, les partenaires doivent s'entendre sur l'ensemble des modalités de réalisation (engagement du personnel, mandats et responsabilités, lieux des activités, types de dépenses, etc.).
5. Un projet contenant des activités de soutien pédagogique après l'école aux élèves immigrants du primaire doit présenter des objectifs et des caractéristiques qui le distinguent du programme ministériel d'*Aide aux devoirs*.
6. Le projet doit faire état des activités ou des interventions complémentaires qui relèvent d'autres programmes (Programme de soutien à l'école montréalaise (PSEM), Stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA), Programme d'école en santé, Programme d'intervention dans les milieux défavorisés, etc.).
7. Le projet doit faire état du budget réparti qui relève de ces différents programmes à la colonne prévue à cet effet dans la partie budget.
8. Les frais de fonctionnement des partenaires ne doivent pas excéder 10 % de la subvention demandée.
9. Les frais de production de matériel pédagogique ne doivent pas excéder 10 % de la subvention demandée.

10. Le projet doit être pris en charge progressivement par le milieu, car le soutien financier du Ministère n'est pas récurrent. Après trois ans, lorsque les retombées du projet sont positives, le milieu doit envisager des solutions différentes de financement pour assurer la continuité du partenariat.
11. Un projet ayant un caractère exceptionnel peut être réalisé sur deux ans sous réserve des disponibilités financières. Il s'agit de préciser les activités réalisées à chacune des deux années ainsi que le budget annuel des activités.
12. Un projet particulier se rapportant aux services d'accompagnement de familles réfugiées ne peut pas inclure, dans son financement, l'accompagnement offert à l'inscription des jeunes à l'école et au service de garde, car ce service est déjà subventionné par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Responsable du volet :

Marie Dupras, 514 873-3744, poste 5312, marie.dupras@mels.gouv.qc.ca.

DESCRIPTION DU PROJET DE PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

IDENTIFICATION DU PROJET

- NOM DU PROJET :
- ÉTAT DE LA SITUATION ET **BESOINS DU MILIEU** QUI SUSCITENT LA MISE EN PLACE DU PROJET :

- LIENS AVEC LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE :

- OBJECTIFS DU PROJET DE PARTENARIAT :

- RÉSUMÉ DU PROJET (EN QUOI LE PROJET RÉPOND AUX BESOINS CERNÉS) :

- AUTRES PROGRAMMES EN LIEN AVEC CE PROJET (STRATÉGIE D'INTERVENTION AGIR AUTREMENT (SIAA), PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉCOLE MONTRÉLAISE (PSEM), ETC.)*:

ÉVALUATION DU PROJET

- OUTILS D'ÉVALUATION PRÉVUS (GRILLES D'OBSERVATION, QUESTIONNAIRES, ENTREVUES, ETC.) :

- INDICATEURS DE RÉUSSITE (TAUX DE PARTICIPATION, DEGRÉ DE SATISFACTION, ETC.) :

- RETOMBÉES PRÉVUES (PÉDAGOGIQUES ET SOCIALES) :
 - A. À L'ÉCOLE :

 - B. DANS LA FAMILLE :

 - C. AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ :

* Champ de réponse obligatoire

DESCRIPTION DU PROJET DE PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS À METTRE EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES PRÉVUES

PERSONNEL SCOLAIRE

PERSONNEL SCOLAIRE ASSOCIÉ AU PROJET	RÔLE DANS LE PROJET*

PARTENAIRES DU PROJET

PARTENAIRES ENGAGÉS DANS LE PROJET	RÔLE DANS LE PROJET*

BUDGET DU PROJET : VOIR PAGE SUIVANTE

* Champ de réponse obligatoire

BUDGET DU PROJET DE PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 187 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)		
				ÉCOLE, CS (MIN. 25 %) ¹	SIAA, PSEM, ETC. ²	DSCC (MELS) ³
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)						
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS				
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES				
FRAIS DE GESTION (MAX. 10 %)						
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES						
RESSOURCES MATÉRIELLES						
ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)						
PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)						
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES						
AUTRES FRAIS (PRÉCISER)						
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS						
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1, 2 ET 3				1)	2)	3)

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

¹ La commission scolaire ou l'école doit fournir une contribution équivalant à 25 % du total de la subvention demandée sous forme de ressources financières, humaines, matérielles, etc.

² Stratégie d'intervention Agir autrement, Programme de soutien à l'école montréalaise.

³ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 3.

**QUESTIONS D'ÉVALUATION DE PROJET
PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ (VOLET 4)**

➔ LES ÉLÈVES IMMIGRANTS, LEURS PARENTS, LA COMMUNAUTÉ ET LE PROJET

OUI NON

1. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FACILITER L'INTÉGRATION SCOLAIRE ET SOCIALE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS PAR DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE, LA FAMILLE ET LA COMMUNAUTÉ?
2. LE PROJET APORTE-T-IL UNE VALEUR AJOUTÉE AUX MESURES D'INTÉGRATION POUR LES ÉLÈVES IMMIGRANTS QUI DÉPASSE LES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES NORMALES FAITES À L'ÉCOLE, EN CLASSE D'ACCUEIL OU EN CLASSE ORDINAIRE?
3. LE PROJET PRÉCISE-T-IL L'APPORT D'UN ORGANISME DU MILIEU?
4. LE PROJET PRÉCISE-T-IL L'APPROCHE PRIVILÉGIÉE AUPRÈS DES PARENTS DES ÉLÈVES CIBLÉS AINSI QUE LEUR APPORT DANS CE PROJET?
5. LE PROJET PRÉVOIT-IL DES MODALITÉS D'ÉVALUATION?

➔ L'ÉQUIPE-ÉCOLE

OUI NON

1. LE PROJET SOUMIS AMÈNE-T-IL DES CHANGEMENTS DANS LA PERCEPTION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE QUANT À UN PARTENARIAT ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ EFFICACE FONDÉ SUR UNE VISION PARTAGÉE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLÈVE ET DE SON INTÉGRATION?
2. LE PROJET INSTALLE-T-IL DES BASES SOLIDES DE COLLABORATION, D'ÉCHANGE D'INFORMATION ET DE SUIVI AUPRÈS DES ÉLÈVES CIBLÉS ET DE LEURS PARENTS?
3. LE PROJET ÉVEILLE-T-IL L'INTÉRÊT DES PARENTS À SE RAPPROCHER DE L'ÉCOLE AU MOYEN D'ACTIVITÉS RÉALISÉES EN PARTENARIAT AVEC UN OU DES ORGANISMES DU MILIEU?

➔ L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE

OUI NON

1. LE PROJET S'INTÈGRE-T-IL DANS LE PROJET ÉDUCATIF OU LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE ET DANS L'ESPRIT DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE?
2. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À METTRE EN PLACE UNE ASSOCIATION AVEC DES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES DANS LES PRATIQUES ÉDUCATIVES D'INTÉGRATION ET DANS L'ORGANISATION SCOLAIRE?
3. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À UNE RÉUTILISATION FUTURE DES LIENS TISSÉS DANS CE PARTENARIAT AU REGARD DES SERVICES À DONNER AUX ÉLÈVES IMMIGRANTS?

➔ LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU

OUI NON

1. LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À FAVORISER UNE OUVERTURE CULTURELLE DE MÊME QU'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DES ÉCOLES ET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE (LE VIVRE-ENSEMBLE ET L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ)?

--	--

➔ LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES

OUI NON

1. LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RESPECTENT-T-ELLES LES LIMITES ÉTABLIES?

--	--

ÉTAT DU PROJET DE PARTENARIAT... EN COURS DE RÉALISATION

IDENTIFICATION DU PROJET

- NOM DU PROJET :
- RÉSUMÉ DU PROJET :

ACTIVITÉS

ACTIVITÉS RÉALISÉES À CE JOUR	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES AU PROJET INITIAL :
 - A. PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

 - B. ÉVALUER LES CONSÉQUENCES POUR LE DÉROULEMENT DU PROJET :
- SI LE PROJET A ÉTÉ ACCEPTÉ **SOUS CONDITION**, PRÉCISER COMMENT LE PROJET RESPECTE MAINTENANT CES CONDITIONS :

OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS À CE JOUR

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

DESCRIPTION DU PROJET DE PARTENARIAT... RÉALISÉ

IDENTIFICATION DU PROJET

- NOM DU PROJET :
- RÉSUMÉ DU PROJET :

ACTIVITÉS DU PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS MISES EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	DATES DE RÉALISATION

- SI DES **MODIFICATIONS** ONT ÉTÉ APPORTÉES DEPUIS LE RAPPORT D'ÉTAPE, PRÉCISER LESQUELLES ET POURQUOI :

RÉSULTATS OBTENUS

- EN FONCTION DES **OBJECTIFS** DU PROJET :
- EN FONCTION DES **INDICATEURS DE RÉUSSITE** DÉTERMINÉS DANS LE PROJET INITIAL :

DESCRIPTION DU PROJET DE PARTENARIAT... RÉALISÉ

PRINCIPALES RETOMBÉES DU PROJET

A. À L'ÉCOLE :

B. DANS LA FAMILLE :

C. AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ :

RÉINVESTISSEMENT (RÉALISÉ OU PRÉVU)

DIFFUSION DES RÉSULTATS (RÉALISÉE OU PRÉVUE)

COMMENTAIRES (SUR LE TRAVAIL EN PARTENARIAT)

BILAN FINANCIER DU PROJET DE PARTENARIAT... RÉALISÉ

DANS LES CAS EXCEPTIONNELS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 187 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			TOTAL DES DÉPENSES (\$) RÉELLES DU PROJET	CONTRIBUTIONS (\$)		
				ÉCOLE, CS (min. 25 %) ¹	SIAA, PSEM, ETC. ²	DSCC (MELS) ³
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)						
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS				
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES				
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES						
RESSOURCES MATÉRIELLES ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER) PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MAX. 10 %) (PRÉCISER)						
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES						
AUTRES FRAIS (PRÉCISER)						
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS						
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1, 2 ET 3				1)	2)	3)

ACHEMINER À LA DIRECTION RÉGIONALE DEUX COPIES DE TOUTE PRODUCTION RÉALISÉE À L'INTÉRIEUR DU PROJET : GUIDE, LIVRET, CD-ROM, VIDÉO, ETC.

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE _____ DATE _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS _____ DATE _____

¹ La commission scolaire ou l'école doit fournir une contribution équivalant à 25 % du total de la subvention demandée sous forme de ressources financières, humaines, matérielles, etc.

² Stratégie d'intervention Agir autrement, Programme de soutien à l'école montréalaise.

³ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé au MELS dans la case 3.

ANNEXE I

DIRECTIONS RÉGIONALES
PERSONNES RÉPONDANTES DU DOSSIER DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

	DIRECTION RÉGIONALE	RÉPONDANT, RÉPONDANTE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
01	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	M ^{me} CATHERINE BELZIL	337, rue Moreault, 2 ^e étage, bur. 2.04 Rimouski (Québec) G5L 0A5	418 727 3600
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	M ^{me} LUCIE MARTEL	3950, boul. Harvey Édifce Marguerite-Belley, 2 ^e étage Jonquière (Québec) G7X 8L6	418 695 7982
03	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	M ^{me} FRANCINE BÉDARD-HÔ	1020, route de l'Église, 3 ^e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 3V9	418 643 7934
04	Mauricie et Centre-du-Québec	M ^{me} MARIE-HÉLÈNE RHEULT	100, rue Laviolette Édifce Capitanal, bureau 213 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9	819 371-6711
05	Estrie	M. JEAN-FRANÇOIS MORIN	200, rue Belvédère Nord Bureau 3.05 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9	819 820-3382
06.1	Laval, Laurentides et Lanaudière	M. LUC PARENT	300, rue Sicard Bureau 200, 2 ^e étage Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5	450 430-3611
06.2	Montérégie	M. HUGO CLERMONT	201, place Charles-Le Moyne Édifce Montval, 6 ^e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5	450 928-7438
06.3	Montréal	M ^{me} SUZANNE DYOTTE	600, rue Fullum, 10 ^e étage Montréal (Québec) H2K 4L1	514 873-4630
07	Outaouais	M ^{me} LYNDA BISSON	170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ^e étage Gatineau (Québec) J8X 4C2	819 772-3382
08	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	M ^{me} CAROLINE LAROUCHE	215, boul. Rideau Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5Y6	819 763-3001
09	Côte-Nord	M ^{me} SUZANNE CÔTÉ	106, rue Napoléon, 2 ^e étage Sept-Îles (Québec) G4R 3L7	418 964-8420